PADF – 07 Volet contribution au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégrés visés à la Loi d'aménagement durable du territoire forestier (LADTF).

Consultation et concertation accrue des groupes environnementaux du groupe Nature au sujet des enjeux discutés et des travaux réalisés pour un aménagement durable des forêts de l'Outaouais depuis 2019 à la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO)

Compte rendu de la rencontre des organismes environnementaux de l'Outaouais, tenue au Centre communautaire Héritage (CLSC), 334, route 105 ou 44,chemin d'Amour, Low (Qc), le 25 mai 2023.

### Présentée à :

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

M Charles Blais, ing. for. Coordonnateur

## Préparée pour :



Le Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) C.P. 1419, Succ. Hull, Gatineau (Qc) – J8X 3Y1

Par Jean-Pierre Artigau

#### Compte rendu

Les objectifs de la rencontre sont les suivants :

- permettre aux participants de connaître les actions et les travaux effectués par les représentants du Groupe nature à la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) en lien avec les préoccupations et les enjeux soulevés lors de la rencontre de 2019;
- faire connaître les projets de recherche forestière menés en Outaouais;
- obtenir un consensus sur la priorité à accorder, pour les deux prochaines années, quant aux enjeux et préoccupations identifiés par la TRGIRTO en matière d'environnement.

Sont présents 21 organismes (ANNEXE I : Liste des représentantes/représentants présents à la rencontre des groupes environnementaux de l'Outaouais).

#### Mot de bienvenue et présentations

Daniel Toussaint, animateur, souhaite la bienvenue à tous et présente les membres responsables de la gestion de la présente rencontre : Daniel Toussaint, Gérard Desjardins, Catherine Rooney, Maurice Thibaudeau et Jean-Pierre Artigau.

Daniel Toussaint présente l'ordre du jour de la réunion.

On effectue un tour de table pour connaître le nom et l'organisme d'appartenance de chaque personne présente.

Gérard Desjardins précise quels sont les objectifs de cette rencontre.

Pour sa part, Gérard Desjardins, à titre de représentant du Groupe Nature, regrette le manque d'échanges entre les groupes environnementaux de l'Outaouais; ceux-ci devraient se parler davantage puisqu'ils ont des préoccupations communes. On devra se sentir libre d'aborder ici toutes les questions pertinentes, y compris notamment celle des claims miniers.

#### Conférences

Charles Blais, ingénieur forestier, coordonnateur à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) : La Table, son mode de fonctionnement, ses objectifs, ses réalisations et les travaux en cours

(ANNEXE II, Charles Blais : La Table, son mode de fonctionnement, ses objectifs, ses réalisations et les travaux en cours)

- Qu'en est-il de la protection des paysages?
- Certaines mesures sont prises en compte par les équipes concernées. Cela n'empêche pas la coupe de bois, mais cela oblige à prendre en compte les paysages à protéger, et cela constitue donc une contrainte supplémentaire.
- Pourrait-on faire une coupe totale?
- On doit respecter les distances le long des cours d'eau, etc., pour atténuer l'effet visuel des coupes.

- Parmi les 27 enjeux dont il a été question, l'un d'entre eux concerne-t-il les claims miniers?
- Non, ce sont nos partenaires qui devraient soulever cet enjeu-là, et jusqu'ici ils ne l'ont pas fait.

#### Commentaires:

- Secteur forêt: au Ministère, lorsque nous effectuons des consultations relatives aux claims miniers, nous ne traitons pas des claims comme tels ou de l'activité minière (qui ne sont pas couverts par le mandat de la Table), mais de l'aménagement forestier qui sera effectué en surface à cet endroit (dégagements, chemins, emprises, etc.). Le récent changement au Ministère a entraîné une restructuration qui est en cours. Au besoin, pour ces questions, on peut vous réorienter vers les autres secteurs du Ministère chargés de ce volet.
- Le gros problème se situe au niveau de la « Grande table », où se trouvent le ministre et le premier ministre. À cet échelon-là, depuis 17-18 ans, nous n'avons jamais pu faire état de nos préoccupations. Au lac Lortie, par exemple, il y a eu un exemple de décapage du sol 10 ans après une coupe, pour la plantation de pins blancs, l'une des pires pratiques en foresterie : nous avons exprimé nos préoccupations à ce sujet à la Table, sans résultat.
- Point de vue différent : au Ministère, les 27 enjeux viennent des partenaires, et ils ont été repris l'an passé dans la préparation du PAFIT (Plan d'aménagement forestier intégré tactique); pour ce qui est des préoccupations sur un secteur d'intervention donné, il existe effectivement un processus de consultation publique, les gens peuvent s'exprimer soit à l'aide de l'outil Web qui a été mis en place par le Ministère, soit par le dépôt de documents directement à la Table, qui les remettra au Ministère.

#### **Question:**

- Les travaux de la Table GIRT ne visent-ils que les terres publiques, et quel est le lien avec les terres privées?
- Non. Le mandat de la Table ne concerne que les territoires forestiers publics (gestion durable des forêts et planification des interventions).

Cynthia Genest, aménagiste, responsable de la planification Unité de gestion de la Haute-Gatineauet-du-Cabonga Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts, et Vanessa Joanisse, M.SC.A. responsable des consultations publiques dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes forestiers à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais, Direction générale de la gestion des forêts du sud-ouest au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec : Processus de planification forestière et participation du public

(ANNEXE III, Cynthia Genest et Vanessa Joanisse : Processus de planification forestière et participation du public)

#### Planification forestière

- Quelles sont les espèces « vedettes »?
- Le chêne, l'érable à sucre, le bouleau jaune, l'épinette noire et l'épinette blanche. Elles sont définies dans le Plan d'aménagement forestier intégré tactique.
- Vous avez parlé des espèces « vedettes », qu'en est-il des autres espèces?
- Chaque espèce a son écologie (ombre, lumière), on tient compte de toutes les espèces du secteur, on cherche à favoriser certaines essences, mais certaines sont moins « désirables ».

- Qu'est-ce que vous appelez une essence moins désirable? Est-ce une essence dont l'industrie forestière n'a pas besoin?
- Oui. On ne cherchera pas à éliminer une essence moins désirable, mais on va moins la favoriser lors de la régénération. Les activités doivent être approuvées et les rapports sont présentés sur le site du Ministère.
- Un secteur donné peut-il être retiré de la planification?
- Oui, on est justement en train de faire le ménage de nos sites, pour la prochaine consultation, certains auront l'étiquette « abandon », par manque d'intérêt, ou parce qu'il y a trop de contraintes. La qualité de la productivité forestière a baissé en Outaouais, surtout dans le nord, on devra donc réduire le nombre de sites et les rééquilibrer selon les types de forêt.

#### **Commentaires:**

- Dans l'ensemble de l'Outaouais, la productivité forestière n'a pas diminué, elle a augmenté.
- Elle a augmenté dans le sud, mais elle a baissé dans la partie nord. Il faut faire la distinction entre la productivité forestière et la garantie d'approvisionnement; cette dernière représente chacun des volumes d'essences octroyés aux entreprises de la région qui opèrent en forêt.
- Les orientations générales sont définies tous les 25 ans environ et retravaillées tous les 5 ans. Donc nous avons des préoccupations générales concernant la protection des sols et la régénération, etc., mais nous n'avons pas de place pour aborder ces questions à la Table.
- Pour la protection des sols, il y a différentes techniques, par exemple de préparation du terrain. Cela peut être fait ou non.
- Il s'agit plutôt de la protection des sols à la récolte et de leur préparation avant la plantation. En Colombie-Britannique, depuis environ 20 ans, la limite de perturbation des sols est fixée à 8 %. Au Québec, il n'y a aucune limite sur la perturbation des sols. Sur certains sites, 20 ou 30 % du sol est perturbé, mais il n'y a pas de pénalité parce qu'aucune limite n'a été définie.
- Cet aspect est plutôt d'ordre légal, à l'échelon provincial. En Outaouais, on ne pourra rien changer à cela, mais on pourra viser les sites d'intérêt où quelqu'un souhaiterait un certain type de préparation des sols plutôt qu'un autre. C'est une question qui se pose au niveau local, qui peut être soumise à une consultation publique et qui sera prise en compte.

#### Processus de consultation publique

- A-t-on une idée du pourcentage de commentaires qui changent les choses ?
- Non. On ne recherche pas ces données. On a aussi parfois des commentaires contradictoires. Certains sont clairs et précis et sont intégrés presque automatiquement à la production du chantier; on ne répond pas nécessairement à tout le monde, mais au besoin on peut aussi appeler quelqu'un pour demander des précisions. Mais on ne sait pas quel est le nombre de préoccupations qui sont prises en compte ou non. On reçoit aussi beaucoup de commentaires d'ordre plus général sur un secteur donné, mais dans une consultation publique, ce sont les éléments clairs et précis qui sont les plus utiles.
- Pour un grand public sans expérience dans le domaine, il peut être difficile de formuler des commentaires clairs et précis. Comment le Ministère s'y prend-il pour vulgariser son information à l'intention du simple citoyen?
- Plutôt que de lui dire quoi faire ou ne pas faire, on devrait lui demander d'exprimer ses inquiétudes, et souvent la réglementation contient déjà une réponse.
- Par exemple, M. Blais a parlé de coupe partielle, comment explique-t-on au simple citoyen ce qu'est une coupe partielle?
- Cela signifie moins de 50 % de prélèvement. Dans les documents de consultation publique, il y a un guide sur tous les types de travaux de la région et du Québec, l'information se trouve

donc dans les documents complémentaires à la consultation publique. Au besoin appeleznous, cela fait partie de notre travail.

- En ce qui concerne les chemins, s'agit-il de leur emplacement ou de leur qualité?
- Les deux. C'est le Ministère qui autorise les chemins, et c'est une question stratégique pour lui. Par exemple les chemins d'hiver sont faits pour être accessibles en hiver et ne sont pas carrossables en été. Pour un secteur où la récolte doit être faite en hiver et qui doit être reboisé, l'accès doit donc être possible en été ou en automne. On ne peut pas autoriser la compagnie forestière à ne tracer qu'un simple chemin d'hiver parce celui-ci ne permettrait pas la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement, qui constitue une obligation légale pour le Ministère.
- Lorsqu'on fait des recherches sur les cartes du Ministère, il peut être difficile de trouver certains éléments, par exemple les sentiers du PERO (Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais), un site faunique d'intérêt ou les nouveaux secteurs corridors. L'un de vos objectifs porte-t-il sur l'intégration de tous les éléments d'un territoire sur vos cartes, au moyen de plusieurs couches?
- Il existe un merveilleux site Internet, Forêt ouverte, que je vous invite à aller voir. On y trouve beaucoup de couches et d'information; ce sont des cartes interactives, qui permettent donc de n'afficher que les informations recherchées. Je ne sais pas si les sentiers du PERO y figurent, mais on y ajoute régulièrement de nouvelles informations chaque année.
- Allez-vous y ajouter les sites sensibles de paysages?
- Non, parce qu'il s'agit d'un volet régional qui nous appartient. L'application est créée à Québec, et la région peut y ajouter des éléments; à cet effet vous devriez vous adresser à notre équipe géomatique. Un élément important à ne pas oublier, nous ne pouvons pas « noyer » la population dans une trop grande masse d'information sur la carte interactive. Ce qu'on voit principalement sur les cartes du Ministère, ce sont les secteurs d'intervention potentielle et les consultations antérieures. Forêt ouverte est un excellent outil, et n'hésitez pas à nous contacter au Ministère, on a de l'information et de la formation à l'intention de la clientèle externe.
- Au terme de cette démarche, lorsqu'on arrive à la mise en opération, il y a souvent des dérogations, certaines choses ne se font pas, certains chantiers n'ouvrent pas, des usines ferment, etc. Comment informe-t-on alors la population des modifications subies en cours de route par le plan tel que présenté aux fins de la consultation, surtout en ce qui concerne les dérogations liées au règlement?
- Une petite marge de manœuvre est accordée aux opérations, selon les conditions de terrain. Il y a un calendrier, et on essaie d'améliorer la planification en amont pour éviter les changements ultérieurs. Mais il y aura toujours des changements, par exemple si un pont n'est plus praticable, on devra passer ailleurs. La « grille de gestion des écarts » définit quand on peut effectuer une modification sans information-consultation, quand on informe la Table GIRT, quand on consulte la Table GIRT et quand on retourne en consultation publique pour un secteur d'intervention donné. Il existe aussi des clauses pour les chemins. Cette grille est créée par les équipes du Ministère et approuvée par la Table, qui peut demander d'y apporter des modifications; elle a été modifiée pour la dernière fois en 2021, je crois, et elle sera éventuellement retravaillée avec la Table. C'est l'outil qui définit quand on doit consulter la population en cas de modifications dites « substantielles » au sens de la Loi. Par exemple, si un secteur fait l'objet d'une modification dépassant une certaine superficie, on doit consulter de nouveau les citoyens.

#### Rapports des représentants du Groupe nature à la TRGIRTO

**Intervention de Benoît Delage, CREDDO:** En ce moment, il y a des consultations sur la politique d'aménagement du territoire. Dans les orientations, on devrait obliger les municipalités à respecter les objectifs de 30 % de couverture végétale.

Nathalie Magnan, coordonnatrice de projets en gestion durable des ressources naturelles au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) : Portrait des aires protégées en Outaouais, incluant les aires protégées officielles, les aires projetées et les territoires d'intérêt

(ANNEXE IV, Nathalie Magnan : Portrait des aires protégées en Outaouais, incluant les aires protégées officielles, les aires projetées et les territoires d'intérêt)

#### **Questions:**

- La coupe forestière peut-être être exclue de tous ces territoires?
- Il y a plusieurs niveaux : rien, possible, ou certaines possibilités d'aménagement (p. ex. ravages de cerfs).
- Quelle superficie serait nécessaire pour atteindre la cible de 30 %?
- C'est beaucoup, mais il faut être ambitieux.

#### Commentaire:

 À la suite de la réunion tenue ici en 2019, on a fait des représentations pour demander que la forêt Lajoie, à l'est de Bouchette, soit incluse dans l'agrandissement de l'aire protégée de Mont Sainte-Marie, et cela a été fait. C'est donc un résultat qu'on a obtenu depuis 2019.

#### Éric Higgins, gestionnaire du département des Ressources naturelles, Kitigan Zibi-Anishnabe

Projet débuté cet hiver depuis que le Canada et le Québec ont signé la COP15. Le projet est mené par Kitigan Zibi, qui travaille avec les MRC et la ville de Gatineau; il vise à atteindre les trois premières cibles de la COP15 pour la région de l'Outaouais, à savoir : implication des Premières Nations dans la conservation, protection de 30 % du territoire, et restauration des milieux dégradés. Pour ce faire on ira chercher un financement du fédéral, et on vise à impliquer les cinq MRC : Papineau, Vallée de la Gatineau, Collines, Pontiac et Ville de Gatineau.

Le premier objectif est une concertation : alors qu'habituellement nous sommes nous-mêmes consultés, ici c'est nous qui consulterons le public et informerons les citoyens sur l'importance de la biodiversité; on devra travailler avec l'ensemble des acteurs (industries, municipalités, gouvernements) en fonction des objectifs définis par le gouvernement.

Le deuxième objectif est de dresser un portrait de la biodiversité du territoire. De nombreux organismes (MRC, groupes environnementaux, universités) ont fait des études et disposent de banques de données sur la biodiversité; nous visons donc à rassembler toutes ces informations pour tracer un portrait global de l'Outaouais : espèces en péril, espèces envahissantes, hotspots de biodiversité, etc. pour ensuite proposer des mesures de protection des sites en question en vue d'atteindre les objectifs de 30 % et de restauration écologique. Le gros du travail sera donc de tracer ce portrait avec les groupes qui disposent des informations écologiques; ensuite on déterminera les endroits pour lesquels on manque de données pour aller chercher les informations manquantes. L'idée est d'être proactif : au lieu de procéder à un développement sur le territoire, et de s'apercevoir ensuite qu'il y a des espèces en péril ou des enjeux de biodiversité, on disposera d'un outil grâce auquel les développeurs, les MRC, l'industrie forestière, etc., disposeront de toutes ces informations à l'avance.

Il faudra donc un gros travail de sensibilisation des citoyens et d'échanges avec les différents groupes. Au final on créera une feuille de route avec des recommandations; on analysera tous les outils disponibles en vue d'une deuxième phase de mise en œuvre de la gestion du territoire pour chaque MRC; on travaillera aussi avec le Ministère des Ressources naturelles et le Ministère de l'Environnement. Il s'agit donc d'un projet de collaboration régionale mené par Kitigan Zibi.

#### **Question:**

- Pourquoi ne répondez-vous pas aux demandes de consultation, ce qui vous expose à la critique?
- À cause du manque de moyens, il n'y a que trois employés, et on ne peut pas répondre à tout le monde. Cependant, grâce à la nouvelle directive du gouvernement fédéral, nous devrions disposer de davantage de financement et de moyens.

Geneviève Le Blanc, directrice à la conservation à la Société pour la Nature et les Parcs du Canada, section vallée de l'Outaouais (SNAP-Vallée de l'Outaouais) : Connectivité des habitats naturels : l'instauration de corridors écologiques en Outaouais

(ANNEXE V, Geneviève Le Blanc : Connectivité des habitats naturels : l'instauration de corridors écologiques en Outaouais)

- Une grande partie du territoire de l'Outaouais est touché par des claims miniers (vallée de la Gatineau, Pontiac), il n'y a pas de place pour 30 % de territoires protégés. Comment la communauté et le CREDDO abordent-ils cet aspect?
- En effet les claims miniers occupent une grande partie du territoire, et si le gouvernement du Québec est sérieux, il devra faire des compromis pour pouvoir atteindre la cible de 30 %. Effectivement quand on veut créer une aire protégée et qu'il existe déjà un claim minier, c'est refusé. Il devra donc y avoir des changements à ce niveau.
- Le claim peut être gelé à échéance. Donc il pourra y avoir création d'une aire protégée après cette date s'il n'y a pas eu d'exploration minière.
- Ce sont des choix sociaux qui devront être faits en concertation avec les acteurs de la société civile.
- Concernant les corridors de connectivité de la MRC Papineau, cela a-t-il été présenté à la table GIRT, cela a-t-il été reçu, a-t-on eu un écho favorable en vue de leur reconnaissance?
- Je n'ai pas accès à cette information.
- Les corridors écologiques ont-ils un statut juridique particulier? Ou seront-ils reliés à un parc en particulier? Créera-t-on une nouvelle catégorie de territoires protégés?
- L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a proposé un document sur les différentes formes de reconnaissance de la connectivité. Actuellement il n'y en a aucune de spécifique. D'autres mesures de conservation efficaces seront examinées pour ce type de connectivité. À l'échelon pancanadien nous travaillons avec Parcs Canada pour déterminer quelles seraient les différentes options.
- Il s'agit parfois d'immenses territoires qui relient différents secteurs, et qui ne peuvent pas être intégralement considérés comme des aires protégées. On envisage donc plutôt d'autres types de mesures de protection visant une activité réduite.
- Un biologiste donnait l'exemple d'une salamandre qui ne peut pas traverser un chemin forestier, d'où la problématique, vu le grand nombre de chemins.
- Lors des consultations publiques sur les plans d'aménagement, les regardez-vous vous-mêmes pour suggérer des corridors écologiques? Si oui, en tenez-vous compte?

On aimerait procéder ainsi, et on prévoit de le faire; mais on n'a pas le temps parce que ce n'est pas facile, les périodes de consultation étant relativement courtes. Le gouvernement ne nous facilite pas la tâche. Même si on procédait ainsi, je ne sais pas si le gouvernement en tiendrait compte. Mais la réponse est non.

#### Commentaire:

En écologie du paysage, on commence à voir des effets de fragmentation lorsque le couvert est inférieur à 30 %. La majeure partie de la forêt publique québécoise est très au-dessus de ce seuil. Pour ce qui est de la forêt publique de l'Outaouais, je pense qu'on n'a pas d'enjeux généraux de fragmentation. Cependant pour certains habitats très isolés à l'intérieur de cette forêt, avec des espèces spécifiques, il peut y avoir des effets de fragmentation. Mais à l'échelon général, ce phénomène serait plutôt limité à la plaine du Saint-Laurent ou de l'Outaouais. Pour ce qui est du caribou, par exemple, il faut adopter une approche ciblée centrée sur l'espèce plutôt qu'une approche générale.

# Gérard Desjardins (GD), représentant du Club des ornithologues de l'Outaouais (COO) : Habitat du poisson

De concert avec M. Frédéric Lussier, directeur de la section Outaouais de la réserve faunique de la Vérendrye qui est membre du Groupe Faune à la TRGIRTO, un comité examinant les problèmes et les solutions reliés à l'habitat du poisson en Outaouais a été mis sur pied. Ce comité a été mis sur pied à la fin de 2018. Depuis 2019, après notre première rencontre des groupes environnementaux, nous avons tenu plusieurs réunions qui nous ont permis de circonscrire certains problèmes. À titre d'introduction, GD souligne le règlement d'aménagement durable des Forêts (RADF), plus particulièrement le chapitre III concernant la protection des milieux aquatiques, riverains et humides et des sols et les articles 27, 28, 34 et 35. Enfin, GD cite un commentaire reçu de la part d'un collègue représentant les industries forestières à la Table : « M. Desjardins, c'est la science qui guide nos actions en milieu forestier ». GD a retenu particulièrement ce commentaire. Enfin, il explique brièvement (tout un exploit pour lui) la relation entre la protection de l'habitat du poisson, les oiseaux et les bandes riveraines.

Un des problèmes retenus est relié au fait que les autorités du ministère (avant 2022, la Faune était jumelée aux forêts et aux parcs qui se retrouvaient sous la responsabilité d'un même ministère. Depuis, la Faune a migré vers le ministère de l'Environnement) ont cessé de mettre à jour les sites de frayères connus. À cet effet, un projet d'inventaire des sites de fraie du Doré jaune dans sept lacs stratégiques de la réserve faunique la Vérendrye – secteur Outaouais a eu lieu. Suite aux résultats probants obtenus, nous avons appuyé un second projet d'inventaire permettant de localiser, caractériser et protéger des frayères à Doré jaune de sept autres lacs stratégiques dans la réserve faunique de la Vérendrye. En fonction des résultats obtenus et en vertu des normes à appliquer et expliquées dans le Guide d'interprétation des sites d'intérêts fauniques, les bandes riveraines à protéger pour les lacs inventoriés pour lesquels des frayères ont été localisées, ont bénéficié d'un accroissement de la marge à protéger de la bande riveraine passant de 20 à 60 mètres. C'est par l'exemple de ces résultats que GD répète à tous les intervenants (propriétaires de chalet, groupes environnementaux et autres) que la connaissance du territoire est primordiale. Lorsque l'on découvre et/ou trouve une plante rare ou un site de reproduction d'une espèce quelconque, il est important de le signaler aux autorités compétentes pour que ce site soit vérifié et confirmé par une ou un employé du Ministère et pour qu'il soit inscrit au fameux registre tenu par les autorités.

Un autre problème est toute l'histoire concernant les bandes riveraines. Qui a décidé que 20 mètres comme bande riveraine était suffisant ? Qu'y avait-il avant cette fameuse bande de 20 m pour protéger les bandes riveraines ? Qu'est-il advenu de la Loi des trois chaînes (une chaîne mesure 66 pieds)? Qui a décidé de modifier cette loi? En fonction du commentaire du représentant des industries forestières, GD se demande quand les autorités du Ministère ont tenu compte des différentes études conduites traitant des habitats

Le comité a posé de nombreuses questions à différents intervenants et planifiait la tenue d'un colloque d'une journée qui aurait traité spécifiquement de la question : Est-ce qu'une bande de 20 mètres est suffisante pour protéger les plans d'eau et les cours d'eau? Plusieurs démarches ont été entreprises afin de connaître l'intérêt de plusieurs sommités en la matière et pour en discuter. De plus, le comité avait été cherché les appuis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et des autorités locales du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs. Malheureusement, la pandémie a frappé, ce qui a eu comme résultat de remettre le tout à plus tard.

GD termine sa présentation par la plus récente directive du bureau du Forestier en chef qui retire toute exploitation forestière des bandes riveraines. Conséquemment, la Direction de la gestion des forêts Outaouais nous avise qu'elle ne réalisera plus de planification forestière dans les lisières boisées riveraines identifiées à l'article 27 du RADF1. C'est au moins ça de gagné.

Au cours de la présentation de GD, il y a eu beaucoup de sourires et très peu de questions.

(ANNEXE VI, Gérard Desjardins : Habitat du poisson)

#### Pause dîner

#### Conférences

Audrey Maheu, directrice de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) et professeure au département des sciences naturelles à l'Université du Québec en Outaouais : Les travaux de recherche forestière de l'ISFORT en cours en Outaouais

(ANNEXE VII, Audrey Maheu: Les travaux de recherche forestière de l'ISFORT en cours en Outaouais)

- Autrefois, n'aviez-vous pas une présentation annuelle de tous les projets par les étudiants?
- On a une présentation annuelle chaque printemps; depuis deux ans ces présentations se font de nouveau en personne, habituellement en avril, où les étudiants présentent leurs projets en profondeur.
- Les résultats que vous obtenez pourraient-ils servir à modifier les stratégies ou les règlements sur l'aménagement forestier? Semble-t-il y avoir une ouverture de la part des gouvernements à cet égard?
- Tous les professeurs ont différentes stratégies; bien sûr il y a la diffusion des connaissances. On a aussi des projets en partenariat par exemple avec les représentants du ministère des Forêts. Donc ils sont à la table, ils sont passés par le processus de diffusion des connaissances, on parle des résultats avec eux, donc ils assurent un transfert des connaissances. D'autre part, pour ce qui est du processus de consultation à l'échelle provinciale, certains professeurs rédigent des mémoires pour que les travaux faits chez nous soient mieux pris en compte. Par exemple dans le cas de la consultation sur la stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique du ministère des Forêts, plusieurs professeurs ont commenté la première ébauche et indiqué les liens à faire en fonction des nouvelles connaissances. Une autre forme de transfert des connaissances passe aussi par nos étudiants, qui constituent la relève, par exemple parce que certains d'entre eux travailleront au ministère.

## Marie-Ève Roy, biologiste de la faune et de la flore, Capital Nature : Aménagement forestier et biodiversité

(ANNEXE VIII, Marie-Ève Roy: Aménagement forestier et biodiversité)

#### Commentaires:

- Les peuplements d'une seule espèce doivent être considérés selon la perspective plus globale de mosaïque forestière à l'intérieur de laquelle s'est installée une biodiversité; il faut donc y voir un service écologique plutôt qu'une monoculture naturelle.
- En effet, à certains endroits, les cèdres se régénèrent mieux s'il n'y a que des cèdres. À grande échelle, les peuplements monotypiques peuvent avoir leur importance.

#### **Questions:**

- Qu'est-ce qui fait que les bactéries deviennent dominantes et prennent la place du mycélium?
- Après la coupe, le sol exposé s'échauffe et le pH diminue, et les bactéries aiment les milieux acides. L'effet est beaucoup moins prononcé dans le cas d'une coupe partielle.
- Le mycélium est nourri par la photosynthèse, contrairement aux bactéries qui dégradent les matières du sol.
- Faudrait-il envisager un inventaire de la biodiversité avant la coupe?
- Certaines personnes travaillent à cela.
- Patrick Gravel de la Coopérative des Forêts et des Gens: À l'échelle du Québec, on a relevé 30 occurrences d'espèces rares. En un été, j'en ai relevé environ 150. À moi seul j'en ai à peu près 5 fois plus que les résultats du système mis en place par le gouvernement du Québec. Ils m'ont déclaré qu'ils travaillaient sur un protocole d'intervention 5 ans à l'avance; on ne sait pas si ce sera accepté par la direction, mais c'est là qu'on en est rendus.
- Si on vous demandait de tracer un portrait global des forêts de l'Outaouais, que mettriez-vous en tête de liste?
- Je trouve qu'il y a eu trop de coupes trop intenses dans le Pontiac, souvent loin des yeux des citoyens, mais les biologistes du terrain les voient. Le retour dans un chantier forestier se fait trop vite. Présentement, le retour peut se faire après une première coupe réalisée il y a 30 ans. Préférablement, il faudrait le faire au bout d'une période de 60 ans et plus. On voit aussi des effets des changements climatiques, par exemple dans l'escarpement d'Eardley. Il y a aussi l'arrivée d'insectes exotiques qui s'attaquent aux arbres.

#### Commentaires:

- Au cours des inventaires de biodiversité des 15 dernières années, je constate que c'est dans les forêts moins aménagées qu'on trouve les espèces rares. J'ai aussi constaté plusieurs cas de destruction d'habitats d'espèces menacées. Il est impossible de poser un diagnostic là-dessus, mais l'expérience me montre qu'il y a une diminution due à la destruction des habitats. Ces espèces sont moins présentes dans les forêts plus jeunes, et je me demande comment la biodiversité a pu augmenter globalement.
- En Outaouais, pour trouver des forêts anciennes, il faut remonter des rivières, etc. Les endroits pas du tout aménagés sont presque inexistants, ce qui est dommage parce qu'on peut y voir par exemple d'impressionnants gros pins blancs. Dans le passé, il aurait été bon de ne pas aménager partout.
- Au cours des 30 dernières années, il y a eu des portraits de l'historique des coupes, et l'étude des enjeux liés à chacun des plans d'aménagement forestier, à laquelle on peut participer à titre de simple citoyen. Il me semble qu'on réinvente la roue chaque fois au lieu d'aller voir ce qui a été fait dans le passé. La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire

de la CRE a fait un travail extraordinaire pour caractériser les enjeux d'aménagement écosystémique des forêts de l'Outaouais. Peut-on évaluer nos progrès par rapport aux objectifs qui ont été identifiés relativement à des enjeux très cruciaux?

 On dirait qu'on a mis de côté toutes les données résultant d'un gros travail sur l'aménagement écosystémique, et que maintenant on a choisi de n'aménager qu'en fonction du changement climatique. On ne doit pas oublier ces données.

#### Travail en équipes

#### **Tables rondes**

On forme quatre équipes chargées d'aborder chacune deux grands thèmes, à savoir : deux tables traiteront 1) de la biodiversité, 2) de l'éducation et la sensibilisation au milieu forestier; deux tables traiteront 1) de l'eau, 2) de la connectivité et des aires protégées.

(ANNEXE IX, Rapports des équipes de travail)

#### Évaluation de la rencontre

(ANNEXE X, Évaluation de la rencontre)

(ANNEXE XI, Dossier photographique)

#### Conclusion

L'équipe de gestion de la rencontre des groupes environnementaux considère que les résultats obtenus sont très positifs et semblent répondre aux attentes de la très grande majorité des participantes et participants. Une telle rencontre constitue une occasion qui permet aux quatre représentants du Groupe Nature de prendre contact avec les organismes environnementaux de l'Outaouais qu'ils représentent afin de partager les bénéfices tributaires de leurs interventions à la TRGIRTO, de discuter des enjeux de la Table qui ont nécessité une attention particulière et d'exposer leurs principales préoccupations vis-à-vis de ces même enjeux. Enfin une telle rencontre est aussi l'occasion de créer des liens et de traiter de sujets qui ne sont pas nécessairement couverts par les enjeux de la Table et qui constituent des préoccupations tout aussi valables dans le contexte des travaux conduits et encadrés par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

L'équipe de gestion invite tous les représentantes et représentants du Groupe Nature à examiner l'ensemble des commentaires émis par les équipes de travail lors des tables rondes. Il va sans dire que prise dans son ensemble, la tâche peut sembler énorme, mais si au cours des prochaines années un intérêt particulier devait être accordé aux points suivants, tout en maintenant une collaboration et un sain dialogue avec les autorités en place, notre contribution pourrait nous permettre d'espérer des gains au bénéfice de toutes et tous :

- Conserver le plus possible les vieilles forêts (anciennes) qui restent ;
- Éviter le plus possible les plantations monospécifiques;
- Au cours des discussions, soulever la possibilité d'effectuer des inventaires fauniques et floristiques avant coupe afin de tenir compte de la présence de la biodiversité;
- Travailler en concertation avec les divers groupes ou institutions d'enseignement (UQO, Cité collégiale, CEGEP, Enviro-Éduc-Action, COOP des gens des forêts, etc.) qui offrent déjà des programmes et des outils en matière de culture forestière;
- Préparer un guide vulgarisé pour les participants aux consultations publiques des plans d'aménagement forestier afin de favoriser leur participation;
- Adapter toutes les communications à la clientèle visée tout en s'assurant que l'éducation et la sensibilisation au milieu forestier ne deviennent pas des outils publicitaires et de marketing;

- Examiner la possibilité de mettre en place des actions de protection au niveau stratégique telle que la création de nouvelles aires protégées et possiblement l'agrandissement des aires protégées existantes;
- Développer l'enjeu de la connectivité en mettant à profit toutes les aires protégées, désignées ou en réserve;
- Vulgariser l'enjeu de la connectivité des paysages et bien définir les actions que la TRGIRTO peut prendre;
- Encourager le dialogue entre les diverses autorités responsables des travaux d'aménagement sur le territoire tout en tenant compte des travaux réalisés par les autres tables de concertation régionales;
- Maintenir une préoccupation à l'égard du rôle que peuvent jouer les bandes riveraines des milieux humides, des plans d'eau et des cours d'eau en fonction de caractéristiques topographiques locales ou en fonction de caractéristiques jugées prioritaires;
- Exprimer les préoccupations soulevées afin d'améliorer la gestion et l'entretien des aménagements de chemins forestiers.

Nous tenons à remercier en particulier les autorités de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts pour leur appui financier, ainsi que tous les organismes et toutes les personnes qui ont collaboré et participé à cette rencontre des groupes environnementaux de l'Outaouais.